

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
32e séance
tenue le
mardi 14 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. DOLJINTSEREN (Mongolie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- f) ENVIRONNEMENT (suite)
- g) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)
- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.32
6 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

89-57100 7982M (F)

/...

169.

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/44/3, 84, 139, 187, 235, 254, 260, 355, 409 et Corr.1, 467, 499, 598, 617, 631, 705 et 706; A/C.2/44/L.4)

f) ENVIRONNEMENT (suite)

g) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

Projet de résolution sur le Plan d'action pour lutter contre la désertification (A/C.2/44/L.33)

1. M. GAOUTH (Mauritanie), présentant le projet de résolution A/C.2/44/L.33 au nom des auteurs, dit qu'il comporte deux parties traitant respectivement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification et de la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne. Il lit quelques-uns des paragraphes du dispositif et exprime l'espoir que le projet sera adopté par consensus.

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (A/44/3, 15 (vol. I et II), 202, 268, 295, 386, 437, 510, 554, 581, 588; A/C.2/44/L.5)

2. M. DE ROJAS (Président du Conseil du commerce et du développement) dit que, lors de sa dernière session, le Conseil a adopté plusieurs résolutions et décisions importantes.

3. Faisant référence à la résolution 374 (XXXVI) du Conseil sur l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international, il attire l'attention sur le paragraphe 2, qui reconnaît "la nécessité pressante de prendre aux niveaux intergouvernemental et national des mesures appropriées pour traiter l'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international dans une optique globale et multisectorielle afin de garantir à tous, en particulier aux pays en développement, des avantages mutuels". A cette fin, la résolution recommande aux gouvernements de concevoir et mettre en oeuvre des politiques nationales et internationales efficaces en vue de promouvoir une croissance économique et un développement équilibrés et plus également répartis.

4. La résolution 375 (XXXVI) sur les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement est celle qui a le plus retenu l'attention. Elle constitue un pas en avant et doit servir de base à de nouveaux accords d'une portée considérable.

5. L'intervenant fait sienne l'opinion exprimée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la CNUCED concernant les domaines dans lesquels il convient de poursuivre les efforts afin de résoudre le problème de la dette, ajoutant qu'il reste beaucoup à faire aussi bien quantitativement que qualitativement.

(M. De Rojas)

6. Du point de vue quantitatif, les ressources actuellement disponibles pour réduire l'encours et le service de la dette ne suffisent pas et doivent être augmentées. En outre, les gouvernements des pays créanciers devraient modifier leurs réglementations fiscales et comptables pour faciliter la réduction de la dette.
7. Du point de vue qualitatif, il est nécessaire de mieux traiter le problème de la dette et de reconnaître qu'il ne disparaîtra pas de lui-même sans que l'on fasse preuve d'imagination et de fermeté.
8. La question des mesures administratives à prendre pour traiter le problème de la dette, y compris la création éventuelle d'un groupe spécial, n'a reçu que peu d'attention jusqu'à présent; la Commission pourrait peut-être en discuter.
9. La résolution 376 (XXXVI), qui porte sur le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, apporte une nouvelle fois un soutien politique résolu à la CNUCED et à ses objectifs. Il est évident que la CNUCED doit jouer un rôle déterminant dans les efforts de la communauté internationale et qu'il faut renforcer l'incidence de ses travaux sur les politiques nationales et internationales. La déclaration, qui réaffirme qu'il faudrait élargir aux niveaux national et international l'accès aux possibilités de créer des richesses et du revenu et que tous les pays ont à charge de contribuer à l'action requise conformément à leurs capacités et à leur puissance économique, devrait contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il n'y a pas de doute qu'elle aura également une incidence significative sur ceux de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
10. Alors que l'Organisation des Nations Unies se prépare à élaborer la stratégie internationale du développement pour les années 90, l'instauration irréversible de la justice sociale et de l'équité dans l'ordre économique international doit être l'objectif prioritaire.
11. M. DADZIE (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que la tâche principale de la CNUCED est d'offrir aux partenaires commerciaux moins puissants la possibilité de s'assurer une place sur les marchés internationaux, et de veiller à ce que la politique commerciale internationale prenne en compte les exigences de développement.
12. La conjoncture internationale actuelle est inquiétante. Malgré que les exportations de produits manufacturés des pays en développement aient globalement continué de croître rapidement pendant les années 80, la plupart de ces pays n'ont pas participé à la croissance, essentiellement faute de pouvoir accéder aux marchés. Les pays développés à économie de marché érigent des barrières tarifaires plus élevées pour les produits originaires des pays en développement que pour les autres produits d'importation et les concessions faites dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) n'y ont remédié que de façon très partielle. Il reste à espérer que l'on profitera de l'examen complet du SGP en 1990 pour le renforcer et en étendre la portée.

(M. Dadzie)

13. Toutefois, l'obstacle le plus sérieux à l'accession aux marchés a été la prolifération d'entraves non tarifaires, qui touchent actuellement près de 30 % des produits exportés par les pays en développement vers les pays développés à économie de marché. Dans certains secteurs qui intéressent particulièrement les pays en développement, cette proportion varie entre 50 et 75 %.

14. Si l'on veut que les pays en développement réussissent à développer leurs exportations, les pays développés doivent honorer intégralement et rapidement leur engagement de démanteler les barrières non tarifaires existantes.

15. Les conséquences du ralentissement constaté dans les pays développés à économie de marché, en particulier aux Etats-Unis, sont également préoccupantes. La croissance des importations est moindre aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale et surtout au Japon. Toutefois, à l'exception d'une poignée de pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, les pays en développement n'ont pas véritablement bénéficié de la hausse des importations japonaises.

16. Parallèlement, certains pays en développement ont mis davantage l'accent sur la libéralisation des échanges et l'expansion et la diversification des exportations. Toutefois, une étude récente du secrétariat de la CNUCED montre que les pays dont les exportations ont enregistré les taux les plus élevés de croissance pendant les années 80 ont pratiqué des politiques d'interventionnisme sélectif, même si certains, en régentant le marché, n'ont pas remporté d'aussi bons résultats. Ceux qui ont soutenu des secteurs industriels susceptibles à long terme de devenir concurrentiels au plan international ont nettement mieux réussi (en termes de production et de croissance des exportations) que ceux dont la politique d'interventionnisme sélectif n'était pas aussi manifestement justifiée sur le plan économique. Il s'avère également que la plupart des pays qui ont décidé de mesures drastiques de libéralisation des échanges n'ont pas pu accroître encore leurs taux d'exportation ni de production.

17. Des progrès considérables ont été faits aux Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay; cependant, elles doivent être menées à bien d'ici un an et les pays en développement ont le sentiment qu'on n'a pas suffisamment répondu à leurs attentes. Non seulement ils ne sont pas satisfaits de la façon dont on a traité la question de l'accès aux marchés, mais on a même fait pression sur eux pour qu'ils fassent des concessions sur des "questions nouvelles" sans que les pays développés se montrent pour leur part disposés à imposer certaines contraintes à leurs entreprises commerciales. Dans le domaine des textiles et de l'habillement, couvert actuellement par un régime généralement considéré discriminatoire, les pays en développement ont l'impression qu'on leur fait payer le prix du retour aux règles normales du GATT.

18. Par conséquent, il reste à prouver que les engagements et les principes généraux régissant les Négociations d'Uruguay, et en particulier ceux censés protéger les intérêts légitimes des pays en développement, continuent de bénéficier de l'appui de tous.

(M. Dadzie)

19. Il convient également de commencer à examiner d'autres questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour des Négociations d'Uruguay, telles que le développement rapide des techniques, l'émergence de flux de capitaux considérables non liés au commerce, l'instabilité des taux de change, l'évolution des accords d'intégration économique bilatéraux et autres auxquels participent des pays commercialement importants, le rôle des sociétés transnationales dans les échanges internationaux et la plus grande intégration des pays à économie planifiée dans le système des échanges. La nature même de ces questions montre bien l'importance de débattre des questions commerciales dans le contexte plus large de l'interdépendance. La résolution 374 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement constitue un exemple des bons résultats que donne une approche intégrée.

20. Les réformes en cours dans un certain nombre de pays d'Europe orientale influent elles aussi sur le système des échanges. Les réformes touchant le commerce extérieur s'accompagnent de mesures visant une plus grande intégration dans l'économie mondiale et une participation plus active dans la division internationale du travail. Ces objectifs requièrent une application plus large des normes et règles du commerce international. Par ailleurs, l'évolution des échanges entre pays à régimes économiques et sociaux différents montre également l'absolue nécessité de renforcer ce processus de réforme tout en tenant compte de la spécificité de chaque pays et de contribuer aussi bien à la croissance des échanges qu'à une plus grande coopération à des fins de développement.

21. Les exportations de produits de base sont vitales pour un grand nombre de pays en développement. Alors que l'on s'attache surtout à la façon de réduire leur dette extérieure, les prix de leurs principaux produits d'exportation ont baissé de 20 % depuis le début des années 80 et leurs revenus de un tiers, ce qui représente une perte réelle à l'exportation de plus de 120 milliards de dollars. L'allègement de la dette et la libéralisation des échanges risquent de ne pas suffire pour dépanner les pays tributaires des produits de base qui tentent de diversifier leur économie. Etant donné que l'accroissement des revenus tirés des produits de base est indispensable pour assurer la relance de la croissance et du développement, le secrétariat de la CNUCED étudie les possibilités qu'ont les gouvernements de prendre des initiatives plus audacieuses et plus novatrices en la matière et poursuit ses travaux sur la stabilisation des prix des produits de base et des revenus qu'ils procurent ainsi que sur la diversification.

22. Entre-temps, l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base est entré en vigueur; le Fonds est maintenant opérationnel. On devrait lui permettre de rapidement mettre en place la réglementation nécessaire au plein fonctionnement de ses deux comptes. Les gouvernements devraient pour leur part accroître leur coopération pour faire mieux fonctionner les marchés de produits de base et empêcher plus résolument la baisse des prix. Le prix du café - le principal produit d'exportation des pays en développement après le pétrole - et du cacao a chuté de 30 à 50 %; au cours de l'année à venir, les pays en développement pourraient perdre jusqu'à 5 milliards de dollars sur ces deux seuls produits. Si l'on faisait preuve de suffisamment de volonté politique, l'on pourrait relancer les accords concernant ces deux produits et les appliquer efficacement.

(M. Dadzie)

23. Au cours des derniers mois, les préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu à Paris en septembre 1990, se sont accélérés. Le secrétariat de la CNUCED a étudié l'expérience des pays les moins avancés en matière d'ajustement structurel et son analyse pourrait être utile aussi bien pour la formulation d'un programme d'action que la Conférence adopterait que pour l'élaboration dans les années 90 de programmes d'ajustement mieux adaptés. Le printemps 1990 sera une étape cruciale pour le processus de préparation puisque le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, constitué en comité préparatoire de la Conférence, examinera alors les projets de proposition pour un nouveau programme d'action concernant les PMA.

24. Passant à la déclaration adoptée par le Conseil à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CNUCED [résolution 376 (XXXVI)], l'intervenant dit qu'elle constitue un élément nouveau et important pour l'action politique de la CNUCED, car elle réaffirme que la CNUCED est un instrument international de coopération et de négociation pour un large éventail de questions de fond, a permis d'approfondir le débat que mène la communauté internationale sur des sujets intéressants l'Assemblée générale et a défini les défis à relever à l'avenir.

25. Pour la CNUCED elle-même, la déclaration est également une indication précieuse de la façon dont les Etats perçoivent maintenant certains sujets de préoccupation traditionnels ainsi que de nouveaux thèmes comme le développement durable ou les approches de la croissance et du développement orientées vers le marché. À cet égard, la déclaration marque un jalon dans l'élaboration d'un cadre théorique pour la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prévue pour 1991.

26. La conférence de 1991 devra développer le consensus auquel on est parvenu à la septième session et prendre en compte les orientations fournies par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle devrait chercher à élaborer des directives quant à une action internationale à moyen terme visant à créer des conditions propices aux efforts de développement national des pays en développement, dans le contexte de l'interdépendance des économies nationales et des grands domaines de la politique économique. Il convient de renforcer les disciplines multilatérales dans l'économie internationale et d'adapter davantage les systèmes et structures économiques internationaux aux besoins du développement. Il faudrait aussi tirer parti de l'amélioration actuellement observée dans les relations politiques internationales, de l'aspiration commune à une sécurité globale, du processus de réforme économique entrepris dans de nombreux pays et, plus particulièrement, de la prise de conscience des problèmes écologiques et, par conséquent, de la nécessité d'adopter des comportements socialement responsables afin de garantir un développement durable. Il faut aussi prendre en compte le fait que l'on reconnaît de plus en plus le rôle des forces du marché et de l'entreprise comme facteurs d'efficacité et de croissance économique dans la perspective d'un développement qui transcende la croissance. Enfin, il faut inscrire à l'ordre du jour, outre les problèmes anciens, les sujets de préoccupation nouveaux.

27. M. Doljintseren (Mongolie) prend la présidence.

28. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/44/467), dit qu'en une ère de prospérité, la pauvreté est un affront à l'humanité, qui remet en question le sens de la justice économique. Pourtant, elle est endémique dans les pays en développement. Le nombre de pauvres absolus en Asie, Afrique et Amérique latine a augmenté de 200 millions depuis 1970, et une personne sur deux, dans les pays en développement, a une alimentation qui ne remplit pas les normes nutritionnelles minimales. La situation continuera sans doute de se détériorer à moins que des mesures ne soient prises à tous les niveaux.

29. On cherche habituellement les causes de la pauvreté dans des facteurs sociaux et dans les politiques économiques et sociales nationales. Toutefois, la crise économique que connaissent de nombreux pays en développement a montré la dimension internationale du problème. La pauvreté s'est accrue au fur et à mesure que la croissance se ralentissait dans les pays en développement, surtout là où la crise économique a frappé le plus durement, à savoir en Afrique et en Amérique latine. L'évolution défavorable des termes de l'échange, les taux d'intérêt internationaux élevés et un transfert net de ressources financières vers l'étranger ont contribué à la détérioration des résultats et des perspectives économiques de nombreux pays. L'effort d'ajustement considérable que ces pays ont été obligés d'entreprendre a tendu à aggraver la pauvreté : la part des secteurs sociaux dans les dépenses publiques diminuant ou stagnant, les normes nutritionnelles et les services de santé et d'éducation se sont détériorés. La main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse a trouvé moins de possibilités de s'employer, et les salaires réels ont diminué.

30. Bien que les difficultés économiques ne soient pas aussi graves en Asie, ce continent continue de compter le plus grand nombre de pauvres, et leur nombre absolu croît. Ce n'est que dans certains pays est-asiatiques au développement rapide que le pourcentage et le nombre absolu de gens vivant dans la pauvreté ont diminué sensiblement ces dernières années. L'expérience de ces pays suggère qu'on peut lier la réduction de la pauvreté à une croissance économique rapide et durable. Un environnement extérieur favorable et une saine politique nationale de croissance sont des conditions essentielles pour lutter efficacement contre la pauvreté.

31. Pourtant, une croissance économique soutenue ne suffit pas à éliminer la pauvreté. Il faut encore des stratégies et programmes clairement définis et visant expressément à réduire la pauvreté. C'est pourquoi le Secrétaire général tente dans son rapport d'élaborer des stratégies susceptibles d'accroître l'emploi et les revenus des pauvres et de réduire leur vulnérabilité en cas de crise. Il étudie également les interactions qui existent entre croissance économique dynamique et programmes de lutte contre la pauvreté, domaines où les objectifs sont plutôt complémentaires que contradictoires, et conclut que le renforcement des revenus et de la sécurité économique des pauvres ainsi que l'accroissement des dépenses publiques en leur faveur pourraient avoir un effet infiniment plus positif que ce

(M. Ahmed)

que l'on croit habituellement. Toutefois, les efforts de réduction de la pauvreté ne porteront leurs fruits que si on progresse sur une série de fronts complémentaires.

32. La conclusion principale du rapport est que la crise économique des années 80 a généralement aggravé la pauvreté dans un grand nombre de pays en développement et que la coopération internationale est essentielle si l'on veut progresser vers son élimination. Une telle coopération pourrait prendre la forme d'une action visant à garantir une meilleure conjoncture économique et à régler rapidement les problèmes de la dette, du financement et des échanges. De la même façon, il importe d'appuyer plus directement au plan international les politiques et programmes d'élimination de la pauvreté pour compléter les efforts de mobilisation des ressources nationales tentés dans les pays en développement.

33. La session extraordinaire de l'Assemblée générale et les négociations portant sur la nouvelle stratégie internationale du développement seront l'occasion de parvenir à un accord sur un cadre de coopération pour le développement international, l'élimination de la pauvreté en étant un des objectifs majeurs. Il faudra également arrêter et appliquer les politiques, programmes et stratégies nécessaires au plan international et national pour atteindre cet objectif pendant la prochaine décennie.

34. M. TAI (Malaisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit qu'à la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, ceux-ci ont exprimé leur profonde préoccupation devant les tendances négatives persistantes des termes de l'échange et de la montée de l'unilatéralisme, du bilatéralisme et de la discrimination, et a réaffirmé l'importance que revêt le succès des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

35. La production mondiale et les échanges continuent de se développer de façon déséquilibrée. Certains pays développés à économie de marché et quelques pays asiatiques ont enregistré une croissance soutenue, tandis que le reste du monde est resté plongé dans une grave dépression. Il ne peut y avoir de développement global durable et sain si ces déséquilibres persistent. La logique de l'interdépendance et de l'intérêt commun des pays développés et en développement doit inévitablement se vérifier; il faut étudier ensemble les liens entre les échanges, les questions monétaires, le financement et le développement des pays en développement.

36. Les Négociations d'Uruguay bénéficient de la participation de très nombreux pays en développement. Pourtant, malgré trois ans de contacts et de négociations, on n'a pas progressé dans les domaines qui les intéressent tels les produits tropicaux, les textiles et les produits provenant de ressources naturelles. En effet, on a tenté d'éliminer ou d'édulcorer les dispositions du GATT qui constituaient traditionnellement le seul moyen qu'avaient les pays en développement de réduire leur vulnérabilité face à de sérieuses difficultés de balance des paiements. On s'est peu intéressé au principe de l'octroi d'un traitement différencié aux pays en développement et on a peu avancé vers un accord global et non discriminatoire sur les sauvegardes. Dans le même temps, pour de nouvelles questions, les intérêts des pays développés ont reçu un appui résolu sans que l'on prenne en considération ceux des pays en développement.

(M. Tai, Malaisie)

37. Le processus multilatéral a été entravé par les efforts de quelques partenaires commerciaux puissants qui voulaient le dominer. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les Négociations d'Uruguay portent dorénavant sur l'établissement d'un nouvel ordre commercial mondial qui permette l'expansion des échanges sans limiter la participation des pays en développement.

38. La multiplication des accords d'intégration économique régionaux conclus entre pays développés a suscité certaines préoccupations quant à l'apparition de blocs commerciaux puissants qui pourraient avoir des incidences négatives sur les intérêts économiques et commerciaux des pays en développement. Ces derniers ont exprimé l'espoir que ces accords régionaux comporteraient des dispositions visant à maintenir et à accroître l'accès des pays en développement aux "marchés intégrés".

39. Le protectionnisme des pays développés continue de rendre impossible tout progrès vers un système d'échanges multilatéral et libéral. Les gouvernements de ces pays ont de plus en plus recours à un large éventail de mesures non tarifaires, dont bon nombre visent les exportations des pays en développement. Le protectionnisme des pouvoirs publics est encore aggravé par une série de pratiques commerciales restrictives appliquées par les entreprises. Par conséquent, les pays en développement se voient obligés d'accepter la dépréciation de leurs exportations, de payer plus pour des importations essentielles et de freiner leur développement technique.

40. Le résultat est que la part des pays en développement dans les échanges mondiaux ne dépasse pas les 20 %, tandis que leurs exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés ne représentent que 14 % du secteur à l'échelle mondiale. De façon générale, les pays en développement ont vu leurs termes des échanges se détériorer et ont échoué à accroître et diversifier véritablement leurs exportations.

41. Les pays en développement ont peu à peu libéralisé leurs importations pour renforcer leur capacité de production et d'exportation et parvenir à une croissance et à un développement économique plus rapides. Pour libéraliser les importations, il faut accéder davantage aux marchés des pays développés et renforcer les flux concessionnels de capitaux des pays développés vers les pays en développement. L'accroissement des recettes d'exportation est indispensable pour investir et renforcer les capacités de production et le potentiel technique ainsi que pour financer le service de la dette. Les recettes d'exportation pourraient catalyser la demande et permettre aux pays en développement de faire face aux fluctuations des taux de change et au manque de liquidités et de devises étrangères. Si l'augmentation des recettes d'exportation des pays en développement entraînait un accroissement du pouvoir d'achat, les pays industrialisés pourraient exporter davantage, ce qui profiterait à leur dynamisme économique.

42. Une concertation internationale s'impose pour élaborer des politiques spécifiques et entreprendre une action concrète en vue de corriger les problèmes structurels et cycliques qui entravent le développement mondial. Il convient de décider de mesures appropriées afin de libéraliser les échanges internationaux dans le domaine agricole en éliminant toutes les restrictions imposées par les pays

(M. Tai, Malaisie)

développés. Le Groupe des 77 se félicite de l'entrée en vigueur du Fonds commun pour les produits de base et appelle la communauté internationale à contribuer à son fonctionnement efficace.

43. M. SERSALE di CERISANO (Argentine) dit que le problème du commerce agricole international doit être situé dans un contexte macro-économique plus large et qu'il faut tenir compte de sa corrélation avec la dette extérieure. A moins de pouvoir développer leurs exportations, les pays producteurs de denrées alimentaires bon marché ne pourront pas résoudre le problème de leur dette extérieure.

44. La participation au commerce international des pays producteurs de denrées alimentaires continue d'être entravée par la politique protectionniste de certains pays hautement industrialisés et par les déséquilibres macro-économiques qui affectent ceux-ci. Cette situation s'observe depuis plus de 10 ans. Si des progrès ont été enregistrés dans certains secteurs de l'économie internationale, le commerce des produits de base, lui, s'est beaucoup détérioré notamment en raison des mesures restrictives décidées unilatéralement par certains pays hautement développés, souvent en violation des accords multilatéraux existants, ainsi que d'autres mesures qui empêchent les pays en développement d'avoir accès aux techniques de pointe. La délégation argentine espère que les pays qui appliquent de telles mesures modifieront leur politique, afin de faciliter l'instauration d'un commerce international juste, transparent et prévisible.

45. Les Négociations d'Uruguay fournissent une occasion exceptionnelle de lever les obstacles qui freinent l'expansion des exportations et des importations des pays en développement. Le principe d'un régime spécial, celui de la nation la plus favorisée, devrait s'appliquer aux pays en développement et être rendu effectif par l'adoption de mesures concrètes couvrant tous les domaines faisant l'objet des Négociations d'Uruguay.

46. Compte tenu de l'importance que revêt le commerce international pour la croissance et le développement de l'économie des pays en développement, la Deuxième Commission devrait contribuer à créer un cadre politique approprié pour pouvoir apporter une solution stable et durable aux problèmes du commerce international.

47. M. MAKITA (Japon) dit qu'à l'opposé du cynisme affiché dans certains milieux à propos du rôle futur du Mouvement des pays non alignés et de la CNUCED, qui tous deux viennent de fêter leur vingt-cinquième anniversaire, la délégation japonaise s'attend vraiment à ce qu'ils jouent un rôle déterminant dans la reprise du dialogue Nord-Sud, à l'approche de la fin du XXe siècle. Cette conviction se fonde sur la conception nouvelle et pragmatique du commerce et du développement adoptée par les pays non alignés, à leur récent sommet, et par le Conseil du commerce et du développement, à sa trente-sixième session.

48. Un certain nombre de réunions internationales importantes doivent avoir lieu au cours des prochaines années : en 1990, il y aura la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, la quarante-cinquième session de l'Assemblée, où sera arrêtée la nouvelle Stratégie internationale du développement, et la deuxième Conférence des Nations Unies sur

(M. Makita, Japon)

les pays les moins avancés; en 1991, la CNUCED tiendra sa huitième session. Ces réunions revêtent une importance particulière, alors qu'on assiste de par le monde à de profonds changements politiques et économiques. Il faut donc éviter que les thèmes et les objectifs de ces réunions ne se recourent. S'agissant de la huitième session de la CNUCED, les questions précises à y aborder devraient être déterminées en fonction des résultats des réunions qui l'auront précédée.

49. Attendue depuis longtemps, l'entrée en vigueur du Fonds commun pour les produits de base est un événement important, car les pays en développement continuent d'être tributaires des produits de base pour la plus grande partie de leurs recettes d'exportation. Mais un certain nombre de questions restent à régler avant que le Fonds puisse être pleinement opérationnel. Il importe en particulier de mettre au point et d'adopter le plus tôt possible des règles financières et comptables.

50. Le représentant du Japon, qui participe régulièrement aux réunions de la CNUCED à Genève, estime qu'une grande partie du temps et de l'énergie consacrés par la Deuxième Commission aux questions relatives au commerce et au développement pourrait être réservée à d'autres questions importantes. Il suffirait pour cela de laisser à la CNUCED les questions techniques, la Commission se limitant quant à elle à donner des orientations générales en vue des délibérations de la CNUCED et à approuver les décisions de celle-ci. Vu ses compétences et son expérience, la CNUCED est mieux à même de traiter toutes les questions liées au commerce et au développement.

51. M. URIARTE (Chili) dit qu'outre des mesures visant à renégocier sa dette extérieure, le Gouvernement chilien a conçu une stratégie de développement qui a permis de libérer les forces productives du pays. L'application de cette stratégie au commerce international a permis un revirement de la politique protectionniste et interventionniste de l'Etat. Cette stratégie se fonde sur une politique des taux de change visant à l'équilibre de la balance des paiements grâce à un taux de change unique, sur une politique tarifaire visant à une allocation plus efficace des ressources et sur une politique d'accès plus libre aux capitaux internationaux, qui a permis d'accroître les sources de financement. L'application cohérente de ces politiques a produit des résultats positifs. C'est ainsi qu'en 1988, les exportations du Chili se sont élevées à 7 milliards 50 millions de dollars des Etats-Unis; au cours des six premiers mois de 1989, ses ventes aux autres pays ont augmenté de 22 % par rapport à la période correspondante de 1988. Grâce à la diversification de ses exportations, le Chili a accru sa participation au commerce international générateur des devises étrangères essentielles au développement.

52. La délégation chilienne a déclaré à plusieurs reprises que, pour permettre au Chili de se développer, il fallait lui donner la possibilité de participer à la concurrence. Malgré cela, les mesures restrictives persistent et de nouvelles menaces pèsent sur les économies des pays en développement. Il faut inverser ce processus, et les Négociations d'Uruguay devraient aboutir à une libération effective du commerce international et au renforcement du système commercial multilatéral.

(M. Uriarte, Chili)

53. Le 13 mars 1989, les Etats-Unis et le Canada ont décidé de suspendre leurs importations de fruits en provenance du Chili, après la découverte de deux grains de raisins contaminés par des produits toxiques. D'autres pays leur ont emboîté le pas. Or, l'exportation du raisin joue un rôle vital dans le processus de développement du Chili, et ces restrictions temporaires ont eu de graves conséquences. Cela a conduit le Chili à proposer qu'une initiative unilatérale de ce genre, qui revient pratiquement à exclure une exportation du marché, ne puisse être prise sans consultation préalable. Le Chili a élaboré des procédures de consultations et de coopération sur des propositions concrètes qu'il a soumises au GATT et aux Gouvernements américain et canadien.

54. Le 11 octobre, le Conseil du GATT a adopté des principes directeurs qui doivent aider les parties à l'Accord à régler des questions semblables à celles qu'a vécues le Chili au début de l'année. Aux termes du nouvel accord, dès qu'un problème surgit, les pays importateurs et exportateurs intéressés doivent se consulter pour essayer de le résoudre. Les mesures prises par le pays exportateur ne peuvent aller au-delà de ce qui est nécessaire à la protection de la santé et de la vie des personnes, des animaux et des plantes.

55. Sur le plan bilatéral, le Chili a récemment signé un mémorandum d'accord avec les Etats-Unis d'Amérique qui vise essentiellement à prévenir et à réduire au minimum les dommages dans le cadre du commerce fruitier entre les deux pays. Pareil accord est en voie de négociation avec le Gouvernement canadien. La crise que le Chili a vécue a mis en lumière la nécessité de mettre au point des normes et mécanismes propres à faciliter la coopération et l'échange d'informations dans les cas où des actes de violence affectent le commerce international. Ces normes et mécanismes doivent confirmer tout ensemble le droit souverain des Etats de prendre des mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et de la vie de leur population de même que le souci légitime des Etats de préserver leurs exportations. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'examiner cette situation et de mettre au point un mécanisme pour remédier aux effets négatifs de ces actions illégales.

56. Le renforcement d'un système international d'échanges plus ouvert est indispensable. Il faut ouvrir et libéraliser de nouveaux marchés, afin de promouvoir le développement, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le représentant du Chili exprime le souhait que les principaux pays où sont écoulés les produits de la région aient à coeur de prendre les mesures nécessaires et de lever les restrictions qu'ils ont imposées jusqu'ici, car le commerce international doit être un instrument de développement.

57. M. WORONIECKI (Pologne) appuie les conclusions concernant le commerce qui se sont dégagées de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à laquelle la Pologne a participé avec un statut spécial. Comme l'observe le Groupe indépendant chargé d'étudier les flux financiers à destination des pays en développement dans son rapport intitulé Facing One World, l'économie mondiale a tout à gagner du libre-échange, et la croissance soutenue de l'économie et du commerce mondial est essentielle pour concevoir un modèle sain et efficace de flux financiers internationaux, en faveur notamment des

(M. Woroniecki, Pologne)

pays en développement. Il importe en particulier que les pays endettés aient accès aux marchés des pays développés, pour pouvoir continuer le service de leur dette. Il convient donc d'aborder le problème de la relation entre le commerce, la dette et le développement, comme l'a préconisé le sommet des pays non alignés. Le représentant de la Pologne se félicite de la proposition faite à ce sommet de convoquer une réunion avant la fin des Négociations d'Uruguay pour en évaluer les résultats, en tenant compte de la relation étroite qui existe entre la dette extérieure et le commerce. La Pologne est toute prête à participer à une telle réunion.

58. Il y a deux mois à peine, la Pologne a amorcé la transition historique vers une démocratie de type parlementaire et vers une économie de marché, tournant ainsi le dos à un système autoritaire, fondé sur la planification centrale. Les chances de succès de cette transition sont renforcées par le large soutien populaire dont jouit le nouveau gouvernement, qui représente aux yeux des Polonais à la fois la garantie et le véhicule du changement. La Pologne espère pouvoir libérer et remettre au service de l'esprit de compétition et d'entreprise des énergies jusqu'à présent inexploitées. Elle espère aussi qu'un accroissement des investissements étrangers directs avantageux pour les deux parties stimulera l'activité économique dans plusieurs domaines. D'autre part, la Pologne compte beaucoup sur la bonne volonté et l'appui matériel de la communauté internationale pour mener à bien sa politique d'ajustement interne. La délégation polonaise est très sensible aux déclarations de soutien qui ont été faites; elle sait gré aux Etats-Unis d'Amérique et à la Communauté économique européenne en particulier, de leur assistance vitale en cette difficile période de transition.

59. Le programme global de relance de la croissance économique que la Pologne a soumis en septembre à la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale comporte deux éléments essentiels : une phase de stabilisation macro-économique et une phase d'ajustement structurel. Il faudra consentir des sacrifices sociaux au cours de ces deux phases. Aussi la Pologne compte-t-elle sur la prompte conclusion d'accords avec le Fonds monétaire et avec la Banque mondiale ou, comme mesure d'appoint, sur un prêt à l'ajustement structurel et sur une aide au développement. Elle espère ainsi obtenir un prêt multilatéral de stabilisation, des crédits relais ad hoc et, enfin, la réduction de sa dette auprès des banques commerciales et des gouvernements créanciers, en particulier ceux du Club de Paris. La conversion de la dette en prises de participation et des échanges dette/nature figurent parmi les mesures envisagées à cet effet. Il est essentiel, non seulement pour la Pologne, mais également pour la stabilité de l'Europe dans son ensemble, que ces efforts soient couronnés de succès.

60. A bien des égards, les problèmes de la Pologne et ses caractéristiques économiques sont proches de ceux des pays en développement, comme en témoigne le statut de pays en développement de facto que lui accordent diverses institutions financières internationales et organismes de développement. Du fait des changements politiques et économiques intervenus récemment, son économie va se trouver exposée à la concurrence extérieure. La libéralisation du régime polonais des échanges est en bonne voie, et un taux de change réaliste va être appliqué à la

(M. Woroniecki, Pologne)

monnaie nationale. De nouveaux droits de douane ont récemment été instaurés, et la Pologne envisage de modifier la nature de son association avec le GATT, pour pouvoir être placée sur un pied d'égalité avec d'autres pays à économie de marché.

61. Les réformes économiques opérées en Pologne devraient contribuer à intégrer le pays au sein d'une économie mondiale interdépendante. Aussi la délégation polonaise est-elle convaincue qu'il est dans l'intérêt de tous de combler le fossé entre pays riches et pays démunis. Le développement des échanges et la réduction de la dette devraient à coup sûr favoriser la croissance et l'ajustement, un développement durable, la stabilité, une diminution des tensions politiques et le renforcement de la sécurité. En refusant aux pays débiteurs l'accès aux ressources et aux marchés extérieurs, jusqu'à ce qu'ils appliquent des programmes d'ajustement, améliorent leur capacité d'exportation et soient de nouveau en mesure d'assurer le service de la dette, on risque d'être pris dans un cercle vicieux qui ne mènera à rien. Il importe au plus haut point d'adopter une approche à long terme qui établisse un lien entre le commerce, la dette et le développement. La gestion collective à long terme de l'interdépendance économique internationale devrait assurer la prospérité de tous les Etats Membres; elle ne pourra se concrétiser que par le biais de la coopération internationale, avec l'aide de l'ONU et de la CNUCED.

62. M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77.

63. Malgré l'évolution positive actuellement observée dans le domaine du commerce international, de nombreux glissements du système multilatéral des échanges ne laissent de préoccuper des pays en développement comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Si les gouvernements et les institutions commerciales internationales n'y remédient pas d'une manière appropriée, ces tendances pourraient conduire à une aggravation des disparités entre les partenaires commerciaux et, de ce fait, entraver à terme la croissance du commerce international.

64. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays en développement insulaire, doté d'une économie agricole. Pour se procurer des devises, il doit exporter des produits de base et des produits semi-finis. Compte tenu des besoins de développement, l'acquisition de devises grâce au commerce international, les investissements étrangers et l'aide publique au développement figurent parmi les grands objectifs du Gouvernement. Grâce à une gestion économique avisée, ainsi qu'à sa politique de diversification commerciale et de développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est parvenue à assurer une croissance économique modeste, mais soutenue. Elle pourrait faire mieux encore, si les termes de l'échange avec ses partenaires commerciaux lui étaient plus favorables.

65. Les relations commerciales avec les principaux partenaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont développées, et le Gouvernement a l'intention d'accroître sensiblement le volume des échanges internationaux. Aussi appuie-t-il sans réserve toutes les initiatives internationales visant à corriger les déséquilibres du commerce international entre pays développés et pays en développement, grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à la stabilisation

(M. Lohia, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

des cours, actuellement à la baisse, des produits de base. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a participé activement à l'élaboration d'un certain nombre de grands accords internationaux de produit, ainsi qu'aux récentes négociations sur l'accord destiné à remplacer la troisième Convention de Lomé, qui régit les relations entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle espère que l'intégration économique de l'Europe en 1992 n'aura pas d'incidence négative sur l'état actuel de ses relations commerciales et économiques avec les différents Etats membres de la CEE. De même, la Papouasie-Nouvelle-Guinée accueille avec circonspection le récent accord de coopération économique entre l'Asie et le Pacifique; elle estime qu'il devrait compléter les accords existants dans le Pacifique Sud, et non les supplanter.

66. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a conclu un certain nombre d'accords économiques et commerciaux; elle entend poursuivre sur cette voie, afin de favoriser le développement harmonieux de relations commerciales et économiques diversifiées. Au niveau régional, elle est membre du Forum du Pacifique Sud, où elle s'emploie à promouvoir des relations commerciales et économiques plus étroites entre les pays de la région. Un des objectifs communs aux pays du Pacifique Sud consiste à mettre en valeur et à exploiter les ressources halieutiques destinées à l'exportation. C'est pourquoi, ils ont réagi vigoureusement sur la question de la pêche au filet dérivant. Selon eux, l'exploitation de leurs ressources halieutiques et marines doit se faire à l'aide de méthodes de pêche qu'eux-mêmes jugent acceptables, ce qui exclut les méthodes destructrices utilisées par certains grands pays pêcheurs. Il faut mettre un terme définitif à de telles pratiques, car elles risquent d'épuiser le potentiel d'exportation de la région.

67. De par sa taille réduite et son ouverture, l'économie des pays du Pacifique Sud est particulièrement vulnérable aux aléas du commerce international. C'est pourquoi, la Papouasie-Nouvelle-Guinée engage instamment la Commission à formuler des propositions et des résolutions concrètes, en vue d'aider tous les petits pays insulaires à faire face aux graves perturbations des échanges commerciaux.

68. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des progrès notables enregistrés dans les Négociations d'Uruguay, en particulier face à la montée du protectionnisme commercial affiché tant par les pays développés que par les pays en développement. Les négociations en cours sont importantes également pour une autre raison : si les efforts pour lever les obstacles non tarifaires dressés par de nombreux pays échouent, les petits pays insulaires ne seront pas en mesure d'affronter la concurrence sur le marché international.

69. M. NIKULIN (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit qu'il apparaît de plus en plus clairement que l'amélioration des relations économiques internationales passe nécessairement par l'application des lois objectives régissant le développement de l'économie mondiale et par la garantie d'une sécurité économique identique à tous ceux qui participent aux relations économiques internationales. C'est pourquoi, la communauté internationale doit montrer sa bonne volonté en s'attelant à l'élaboration et à l'application collectives de

(M. Nikulin, RSS de Biélorussie)

mesures globales efficaces en vue de mettre le commerce mondial à l'abri de décisions unilatérales imprévisibles. La CNUCED et le GATT devraient jouer un rôle important dans ces efforts.

70. Aux termes de l'Acte final de sa septième session, la CNUCED devrait mettre au point des mesures efficaces pour lutter contre l'érosion continue du système commercial, et promouvoir une action internationale concertée en vue de régler le commerce des produits de base et de résoudre les problèmes monétaires et financiers, y compris celui de la dette extérieure. La CNUCED devrait aussi contribuer à résoudre les problèmes commerciaux et économiques qui se posent entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents, et elle devrait s'efforcer d'améliorer la situation des pays les moins avancés. La montée du protectionnisme commercial, surtout de celui qui s'exerce à l'encontre des pays en développement, est particulièrement alarmante. Les politiques discriminatoires visent également, dans une large mesure, les pays socialistes.

71. L'Organisation des Nations Unies, et les organismes et institutions qui lui sont apparentés, pourraient jouer un rôle plus important dans la solution des problèmes liés à la coopération commerciale et économique internationale. A cet égard, la délégation biélorussienne appuie la résolution 374 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement, et en particulier l'engagement qu'il a pris de "renforcer l'efficacité de la CNUCED en tant qu'instrument important de coopération économique internationale". Un rôle important incombe à la CNUCED dans la normalisation du commerce des produits de base, qui concerne la plupart des Etats. Le Fonds commun pour les produits de base revêt, de ce point de vue, une importance cruciale. L'élaboration d'un programme visant à favoriser la coopération commerciale et économique entre pays dotés de systèmes différents est encourageante. Elle vient à son heure, au moment où nombre de pays socialistes mettent en oeuvre des réformes visant à mieux intégrer leur économie dans le système économique international.

72. Le désarmement exerce une influence directe sur le développement international. La reconversion de l'industrie des armements pourrait libérer d'énormes ressources au profit du développement. Le renforcement de la sécurité économique internationale est également essentiel pour éviter que des phénomènes négatifs ne viennent perturber la situation économique mondiale.

ORGANISATION DES TRAVAUX

73. Le PRESIDENT annonce qu'un certain nombre de pays souhaitent se porter coauteurs des projets de résolution que la Commission doit examiner. Il s'agit des projets de résolution et des pays suivants : A/C.2/44/L.10 [point 82 d) de l'ordre du jour] - Maroc; A/C.2/44/L.19 [point 88 c) de l'ordre du jour] - Thaïlande; A/C.2/44/L.22* (point 12 de l'ordre du jour) - Zaïre; A/C.2/44/L.24/Rev.2 [point 82 h) de l'ordre du jour] - Mali; A/C.2/44/L.25 (point 12 de l'ordre du jour) - Mali; A/C.2/44/L.27 [point 88 a) de l'ordre du jour] - Mali.

La séance est levée à 18 h 35.